



EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'EPP, UNE AUTO-ANALYSE POUR UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE VOTRE PRATIQUE

Sur la base de questions simples, vous vous auto-évaluez en toute confidentialité et vous mettez en place un plan d'amélioration. Marche après marche, vous perfectionnez vos pratiques pour apporter le meilleur à vos patients.

VALIDEZ VOTRE DPC TRIENNAL AVEC L'EPP :

Le DPC est le parcours de formation obligatoire et triennal pour les chirurgiens-dentistes. Il comprend 3 types d'action : la formation, l'évaluation de pratiques professionnelles (ou EPP) et la gestion des risques. Pour valider son DPC, le praticien doit avoir réalisé 2 actions parmi les 3 types durant la période des 3 ans du DPC.

Vous avez réalisé une formation continue agréée DPC en 2021 ? Alors réalisez une EPP en 2022 pour valider votre DPC.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ :

Cette action EPP s'adresse à tous les chirurgiens-dentistes souhaitant améliorer leur pratique professionnelle.

DURÉE DE L'EPP :

4 heures au total :

1 h 30 sur la plateforme connectée

2 h 30 sur votre ordinateur

À votre rythme, et dans un délai

- de 1 mois pour le premier audit
- et de 2 mois supplémentaires pour la mise en place d'amélioration et le second audit



Durée :
4H,
en ligne



1h30 sur
plateforme +
2h30 sur votre
ordi



accompagné
par un expert



Prise en charge
possible DPC

TARIFS :

Le coût pédagogique de l'EPP est de 280 € directement pris en charge par le DPC (pas d'avance de frais).

D'autre part, vous recevrez vos indemnités de 180€ directement versés par le DPC, sur votre compte bancaire, à l'issue de la validation.



EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



L' EPP EN PRATIQUE :

- Étape 1 : Séquence d'information générale
- Séquence d'information générale sur la plateforme de e-learning.
- Étape 2 : Téléchargement des documents
- Étape 3 : Premier audit clinique
- Étape 4 : Choix d'un critère à améliorer
- Étape 5 : Mise en place d'une action d'amélioration
- Étape 6 : Deuxième audit clinique
- Étape 7 : Envoi de l'attestation de suivi.

LA CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS DE L'EPP :

Vous envoyez uniquement une attestation finale de suivi.

Les résultats des audits sont conservés sur l'ordinateur personnel du praticien.

Ils ne sont pas communiqués à personne : ni à la plateforme 360learning, ni à MyDentalTraining, ni au DPC ou à une quelconque institution.

- Les résultats restent sur votre ordinateur
- Pas de résultats transmis

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS ET DE LA SATISFACTION :

Validation : À la fin de cette action, vous envoyez une attestation de suivi à MyDentalTraining qui la fera suivre au DPC.

C'est le seul document à nous communiquer.

Vous ne transmettez pas vos résultats de l'EPP.

Ils ne pourront donc

- Ni vous nuire
- Ni nuire à la profession

L'EPP est mise en œuvre par le DPC, garante de l'indépendance de cette démarche par rapport aux Caisses et au Conseil de l'Ordre !

Les résultats sont vos résultats et restent votre entière propriété.

COMMENT S' INSCRIRE A L'EPP ?



Etape 1 : connectez-vous sur votre compte via le site Mondpc.fr

Etape 2 : sélectionnez l'onglet : Recherche d'actions

Etape 3 : saisissez le nom de notre organisme MyDentalTraining ou notre numéro 99CJ et sélectionnez l'EPP choisi : « J'analyse ma pratique en parodontologie » ou « J'analyse ma pratique en endodontie »

Etape 4 : sélectionnez votre session et "s'inscrire" (en bas de page)

Etape 5 : vous recevez un e-mail de confirmation de notre part ainsi que la procédure de connexion à la plateforme 360 Learning, site hébergeur de nos EPP

Etape 6 : vous recevrez le code d'accès à votre EPP en ligne le jour d'ouverture de la session

Etape 7 : suivez votre EPP disponible 24H/24 et 7j/7 durant la période de la session

Etape 8 : validez votre EPP en envoyant votre attestation de suivi à MyDentalTraining

Etape 9 : à la fin de l'EPP, MyDentalTraining est réglé directement par le DPC, et vous recevez une indemnité de 180€.